



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

ANNÉE 2019 – Numéro 55 du 5 décembre 2019

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET – Service des Sécurités

Arrêté n° 3286 du 05-12-2019 modifiant l'arrêté n° 3284 du 05-12-2019 portant diverses mesures d'interdiction sur le département de la Haute-Marne le jeudi 5 décembre 2019

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
SERVICES DES SECURITES

ARRETE MODIFICATIF n° 3286 du 5 - DEC. 2019

à l'arrêté n° 3284 du 5 décembre 2019
portant diverses mesures d'interdiction sur le département de la Haute-Marne
le jeudi 5 décembre 2019

**La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2019 portant diverses mesures d'interdiction sur le département de la Haute-Marne ;

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'article 5 .

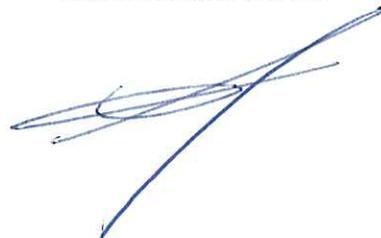
ARRETE :

Article 1 : L'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 3284 du 5 décembre 2019 est modifié par le présent arrêté.

Article 2 : L'article sus-mentionné est remplacé par l'article suivant : le directeur des services du cabinet, les maires des communes de Haute-Marne, le directeur départemental de la sécurité publique **et le commandant du groupement de gendarmerie** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont copie sera transmise au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Chaumont, et au directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Article 3 : Le reste demeure inchangé.

Elodie DEGIOVANNI



Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (51036) – 25 rue du Lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.